



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

2025 / 12

Le Maire de la Commune de PUYGOUZON,

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-21 et L.2212-1, L.2212-2 et suivants concernant les pouvoirs de police du maire,
- **Vu** la circulaire du Ministère de la Jeunesse et des Sports n° 267 du 31 Mars 1964
- **CONSIDÉRANT** qu'en raison des conditions atmosphériques et pour des raisons de sécurité il y a lieu de réglementer les conditions d'utilisation de l'aire de jeux du stade municipal

DÉCLARE impraticable le stade d'honneur à La Cayrié

DU JEUDI 30 JANVIER 2025 AU VENDREDI 07 FÉVRIER 2025

Fait à Puygouzon, le 30 janvier 2025

L'adjointe au Maire

Nadine CONDOMINES MAUREL


